

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 23 AVRIL 2012, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 20 H**

---

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait  
La conseillère Dida Berku, B.D.C.  
Le conseiller Mike Cohen, B.A  
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.  
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.  
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI  
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

Mlle Tanya Abramovitch, Directrice générale  
M. Jonathan Shecter, Greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Comme aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

120449

**OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À L'APPEL D'OFFRES C-06-12 POUR UN FORD F450 FRAME (CAMION REMORQUE POUR LES MÉCANICIENS)**

---

ATTENDU QUE, suite à l'appel d'offres C-06-12 la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a invité deux entreprises à soumissionner pour l'achat d'un camion à six (6) roues et à équipement personnalisé, de type cabine simple 4x4 Ford F450 XL frame, suite au Projet de dépenses en capital identifié en tant que G1 et au Règlement d'emprunt 2387, qui a été approuvé par MAMROT à peu près le 12 mars 2012;

ATTENDU QUE, la Ville a reçu deux soumissions conformes;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc (« Conseil ») par les présentes octroie un contrat suite à l'appel d'offres C-06-12 pour l'achat d'un camion à six (6) roues et à équipement personnalisé, de type cabine simple 4x4 Ford F450 XL frame au plus bas soumissionnaire conforme, soit Chomedey Deslauries Ford Lincoln Inc., pour un prix de 65 538 \$ (équipement inclus), plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier numéro 12-0079 a été émis par le trésorier de la Ville le 17 avril 2012 par le trésorier, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

120450

**OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À L'APPEL D'OFFRES C-01-12 POUR UN CAMION À ORDURES**

---

ATTENDU QUE, la Ville a lancé un appel d'offres public avec le numéro C-01-12 pour un camion à ordures à chargement arrière et a reçu 5 soumissions;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc (« Conseil ») par les présentes reporte sa décision quant à l'octroi éventuel d'un contrat pour l'achat d'un camion à ordures à chargement arrière;

QUE dans l'intérim, le Conseil autorise la location d'un camion à ordures de l'entreprise PACLEASE Excellence sur une base mensuelle, pour un maximum de quatre (4) mois à l'option du Service des travaux publics, pour les montants maximaux suivants ou pour des montants moins élevés, tel que négocié par la Conseillère générale de la Ville:

Location de base:	5,070.00 \$ / mois, plus les taxes applicables
Taux par kilomètre:	0,225 \$ / km, plus les taxes applicables
Frais Écologiques:	21,67 \$ / mois, plus les taxes applicables
Assurance :	753 \$ / mois, plus les taxes applicables

QUE le certificat du trésorier numéro 12-0078 a été émis par le trésorier, de la Ville attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

120451

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE DES RUES (C-14-12)**

---

ATTENDU QUE, la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») a lancé un appel d'offres sur invitation avec le numéro C-14-12 pour le marquage des rues en invitant huit (8) entreprises à soumissionner;

ATTENDU QUE, la Ville a reçu deux soumissions conformes;

ATTENDU QUE, la plus basse soumission conforme a été présentée par l'entreprise Lignco Sigma Inc;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER GLENN J. NASHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Ville de Côte Saint-Luc (« Conseil ») par les présentes approuve et octroie un contrat pour le marquage de certaines rues de la Ville selon les conditions de l'appel d'offres sur invitation C-14-12, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lignco Sigma Inc, pour le prix de 63,178.04 \$ plus les taxes applicables;

QUE le certificat du trésorier numéro 12-0081 a été émis par le trésorier de la Ville le 19 avril 2012, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

120452

**CONTRAT DE SERVICE POUR L'APPLICATION DE MESSAGERIE ET DE CALENDRIER GOOGLE APPS POUR AFFAIRES ET DU SYSTÈME D'ARCHIVAGE DES COURRIELS POSTINI POUR UNE PÉRIODE D'UNE ANNÉE**

---

ATTENDU QUE, la Ville de Côte Saint-Luc («Ville») souhaite remplacer son logiciel actuel de messagerie et de calendrier Lotus Notes et le serveur de messagerie de type e-on-premises Lotus Domino qui l'accompagne;

ATTENDU QUE, la Ville souhaite migrer vers une application de type « en nuage » pour les services de messagerie et de calendrier, et dans ce cas l'application logicielle n'est pas installée sur un ordinateur local, mais accessible sur Internet;

ATTENDU QUE, la Ville souhaite faciliter l'accès de ses employés à leur messagerie et calendrier avec une application accessible de n'importe quel ordinateur, tablette, ou d'un téléphone intelligent;

ATTENDU QUE, la Ville souhaite rendre plus facile pour les employés de retrouver rapidement des informations entreposées dans les boîtes de réception;

ATTENDU QUE, la Ville souhaite conserver une copie des courriels dans des archives séparées et plus sécuritaires;

ATTENDU QUE, la Ville a évalué les applications Google Apps pour affaires/Postini et une deuxième solution envisageable - l'application Microsoft 365 et considère que la première alternative est plus adaptée à ses besoins;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MIKE COHEN  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

“QUE le Conseil approuve et autorise à la Ville à conclure un contrat de licence («Contrat») d'une année avec Google Inc. pour Google Apps pour affaires et pour l'application d'archivage Postini, et autorise le paiement de 16 600 \$ USD (plus les taxes applicables);

QUE la Conseillère juridique générale de la Ville est par les présentes autorisée à signer le Contrat au nom de la Ville avec des conditions qu'elle juge appropriées;

QUE le certificat du trésorier numéro TC 12-0080 a été émis par le trésorier de la Ville le 18 avril 2012, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

120453

**SERVICES JURIDIQUES/AMÉNAGEMENT URBAIN – VENTE D'UNE RUELLE À MARIA TOZZI**

---

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (« Ville ») souhaite vendre la ruelle décrite ci-dessous (« Ruelle ») au propriétaire (« Acheteur » - pour les besoins de ce contrat) de la propriété principale adjacente décrite ci-dessous (« Propriété principale ») selon des conditions substantiellement similaires à celles contenues dans le projet de l'acte de vente (« Acte de vente ») approuvé par la Conseillère générale de la Ville;

ATTENDU QUE l'Acte de vente l'emportera sur l'offre d'achat originale du 10 août 2010 quant à toute contradiction qui pourrait apparaître concernant la description de la Ruelle et le prix total, et toute autre clause contraire aux intérêts de la Ville;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil »), par la présente, approuve les conditions de l'Acte de vente; le prix proposé; et la vente de la Ruelle à l'Acheteur; et, en outre, qu'il autorise la Conseillère générale de la Ville à signer au nom de la Ville l'Acte de vente devant le notaire de l'Acheteur;

« QUE l'Acte de vente comprenne les conditions matérielles suivantes :

**Nom(s) de l'Acheteur (des Acheteurs) :** Maria Tozzi

**Adresse de la Propriété principale :** 5787, avenue Wolseley, Côte Saint-Luc.

**Numéro de cadastre de la Propriété principale :** 1 052 325

**Numéro de cadastre de la Ruelle :** 4 831 461

**Dimensions de la Ruelle :** 1 421,91 pi ca

**Prix au pi ca :** 34,84 \$

**Prix total en dollars canadiens :** 49 539,34 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

120454

**APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

---

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise que le Maire déclare la séance ajournée. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 20H10, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT  
LEVÉE.**

---

ANTHONY HOUSEFATHER  
MAIRE

---

JONATHAN SHECTER  
GREFFIER